

Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Bernard LICKEL et de Madame Stéphanie TRAN-VIX, délégation de signature est accordée à Madame Magali SCHAFFNER, Responsable du service lycéens.

Article 4

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Bernard LICKEL, de Madame Stéphanie TRAN-VIX et de Madame Magali SCHAFFNER, délégation de signature est accordée à Madame Nathalie HILLENWECK, Chargée de mission « Insertion Professionnelle ».

Article 5

La délégation prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'Université de Strasbourg. Elle prend fin au plus tard en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2020

L'administrateur provisoire
de l'Université de Strasbourg,



Michel DENEKEN

Transmission à :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- Monsieur l'Agent Comptable,
- Madame la Directrice des finances,
- Madame la Directrice des ressources humaines,
- aux intéressés.